



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS D'ATTELAGE AVSH

du 1er janvier 2023

1. Champ d'application

Ce règlement définit les conditions pour l'attribution du titre de « Champion Vaudois d'Attelage AVSH », catégorie BLMS, 1-2-4 chevaux/poneys confondus.

2. Conditions pour l'obtention du titre

2.1 Licence

Peuvent participer au Championnat Vaudois d'Attelage AVSH, tous les meneurs vaudois détenteurs de la licence ou du brevet d'attelage FNCH.

2.2 Affiliation et domicile

Chaque meneur désirant prendre part doit faire parvenir au délégué attelage ces 5 meilleurs résultats de la saison d'ici au 31 décembre de chaque année par mail ou par courrier au moyen du formulaire ci-joint. Le meneur devra faire partie d'une société affiliée à l'AVSH et être domicilié dans le canton de Vaud. Le meneur qui ne serait pas domicilié sur le canton mais qui désire participer et qui est membre d'une société affiliée à l'AVSH, peut faire une demande au responsable attelage avant le 31 décembre. Un meneur peut fournir les résultats qu'il a obtenus avec deux chevaux (poneys)/paires différents au maximum.

2.3 Période qualificative

Une saison de classement est définie comme la période qui s'écoule du 1 janvier au 31 décembre de l'année au cours.

3. Attribution du titre de meilleur meneur

Le meneur ayant obtenu le plus grand nombre de points durant la saison du classement sera consacré « Champion Vaudois d'Attelage AVSH ». Seront également classés les 2^{ème} et 3^{ème} meneurs. Ils seront convoqués personnellement lors de l'Assemblée Générale de l'AVSH pour la remise des médailles. Si la personne convoquée ne peut pas être présente lors de cette Assemblée, la distinction ne sera pas attribuée.

4. Barème

Epreuve nationale complète (avec marathon)

1er rang	50 pts
2ème rang	45 pts
3ème rang	40 pts
4ème rang	35 pts
5ème rang	30 pts
6ème rang	20 pts
7ème rang	15 pts
8ème rang	10 pts
9ème rang	5 pts
10ème rang	3 pts

Epreuve nationale réduite (dressage – derby)

1er rang	40 pts
2ème rang	35 pts
3ème rang	30 pts
4ème rang	25 pts
5ème rang	20 pts
6ème rang	15 pts
7ème rang	10 pts
8ème rang	8 pts
9ème rang	5 pts
10ème rang	3 pts



Epreuve nationale courte (dressage – maniabilité)

1er rang	35 pts
2ème rang	30 pts
3ème rang	25 pts
4ème rang	20 pts
5ème rang	15 pts
6ème rang	10 pts
7ème rang	8 pts
8ème rang	5 pts
9ème rang	3 pts
10ème rang	1 pt

**Epreuve promotion CH 3 et 4 ans ou
Epreuve libre dressage + mania ou derby**

1er rang	30 pts
2ème rang	25 pts
3ème rang	20 pts
4ème rang	15 pts
5ème rang	10 pts
6ème rang	8 pts
7ème rang	5 pts
8ème rang	3 pts
9ème rang	2 pts
10ème rang	1 pt

Epreuve promotion CH 5-6 ans

1er rang	35 pts
2ème rang	30 pts
3ème rang	25 pts
4ème rang	20 pts
5ème rang	15 pts
6ème rang	10 pts
7ème rang	8 pts
8ème rang	5 pts
9ème rang	3 pts
10ème rang	1 pt

Epreuve libre derby

1er rang	20 pts
2ème rang	15 pts
3ème rang	12 pts
4ème rang	10 pts
5ème rang	8 pts
6ème rang	6 pts
7ème rang	5 pts
8ème rang	3 pts
9ème rang	2 pts
10ème rang	1 pt

Epreuve libre maniabilité

1er rang	15 pts
2ème rang	12 pts
3ème rang	10 pts
4ème rang	8 pts
5ème rang	6 pts
6ème rang	5 pts
7ème rang	4 pts
8ème rang	3 pts
9ème rang	2 pts
10ème rang	1 pt

Pour toutes catégories, les **résultats** supérieurs au 10ème rang mais classés valent 1 pts

5. Litiges

En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le Comité Exécutif de l'AVSH a pouvoir de décision sans appel.

6. Approbation du présent règlement

Le règlement a été approuvé par le comité de l'AVSH le 31 mars 2023

Modifications au 01.04.2025



Formulaire d'annonce de résultats pour Championnat Vaudois BLMS

A retourner à Emilie Crelier, Pl. du Château 6, 1146 Mollens VD ou e.crelier@bluewin.ch (079 535 47 71 en cas de questions) d'ici au 31 décembre.

Nom prénom

Adresse

.....

No tél/portable

E-mail

Nom du cheval ou des chevaux (poneys)

Résultats (genre d'épreuve, rang, lieu, date du concours)

1)

2)

3)

4)

5)